



DON DE TITRES

FORMULAIRE DE DON

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DONATEUR

Nom: _____

Tél. : _____

Adresse: _____

Courriel: _____

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER DU DONATEUR

Nom d'institution: _____

Tél. : _____

Nom du titre : _____

Nombre d'unités : _____

N° de compte : _____

Valeur approximative de chaque unité : _____

Valeur totale approximative du don : _____

Date du transfert au compte de la Fondation de l'HTD: _____

3. COMPTE DE COURTAGE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE TIMMINS ET DU DISTRICT À RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES

PERSONNE-RESSOURCE :

Thomas Faught, Faught Wealth Management
100 Algonquin Blvd E. Suite 103 Timmins ON P4N 1A4
Email: thomas.faught@rbc.com
Phone: (705) 360-4476 Fax: (705) 268-2949

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION QUI REÇOIT LES TITRES:

RBC Dominion Securities Inc., Account Transfer Department
180 Wellington St. West, 12th Floor
Toronto ON M5J 0C2

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA LIVRAISON :

Account No.: 605-15291-10
FINS#: T002 CUID: DOMA
DTC#: 5002 EUROCLEAR#: 90065
Dealer# : 9190 Rep Code: MAW

4. AUTORISATION DU DONATEUR

Signature du donateur

Date

Signature du donateur conjoint

Date

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

1. **Remplissez** ce formulaire d'autorisation de transfert de titres relativement à un don. Votre courtier peut vous aider.

2. **Communication** avec nous - votre courtier nous informera de votre don de titres. Nous lui fournirons les renseignements nécessaires concernant notre courtier et répondrons à toute question.

Fondation de l'Hôpital de Timmins et du district
(705) 360-6039

3. **Autorisation** - il vous suffit de signer le formulaire pour autoriser le transfert des titres à la Fondation de l'Hôpital de Timmins et du district (HDT). C'est votre courtier qui effectuera le transfert à notre compte.

4. **Télécopie** - demandez à votre courtier d'envoyer les renseignements à la Fondation de l'HTD (705 360-6038) et à RBC (Thomas Faught, 705 268-2949).

5. **Confirmation** - lorsque les titres auront été transférés au compte de la Fondation de l'HTD, nous vous en informerons. La valeur du reçu officiel pour le don de bienfaisance correspondra au prix de clôture le jour où le titre est transféré au compte de la Fondation de l'HTD.

En raison du coût du traitement des transferts de titres, nous demandons respectueusement que la juste valeur marchande de votre don soit d'au moins 1 000 \$.